

la CREUSE
le Département

Santé : le Département s'engage

DOSSIER DE PRESSE - mars 2022



Contact presse : Mélanie Heurteau - 05 44 30 23 26 - mheurteau@creuse.fr

L'ESPRIT
CREUSE

« Dites...23 ! », le Plan Santé qui vous veut du bien !

« Dites...23 ! », c'est le plan Santé du Conseil départemental, en faveur des professionnels de santé, pour accompagner leur installation en Creuse, ou conforter leur activité, au travers d'un panel d'aides.

Il s'agit d'inciter ces professionnels de santé, ou étudiants, de venir s'installer en Creuse. L'objectif est également de conforter l'offre existante, en permettant aux professionnels déjà en activité, d'accéder à de nouvelles pratiques, permettant de pallier au manque de médecins.

« Dites...23 ! », ce sont des aides départementales (cumulables avec d'autres dispositifs) destinées aux étudiants en médecine, en dentaire, en kinésithérapie, en orthophonie, en orthoptie, en maïeutique (sages-femmes),... Ces aides ciblent également les infirmiers libéraux, les regroupements de professionnels de santé, les collectivités creusoises....

« Dites...23 ! », c'est garantir de meilleures chances, à tous les Creusois, d'accéder à des soins de qualité et en proximité.



Quoi ?	Pour qui ?	Comment ?
Aide aux études	Etudiants en :	Aide forfaitaire aux déplacements de 300 €/mois et à l'hébergement de 200 €/mois pendant les stages*
	* Médecine	Bourses départementales (<i>montant variable selon les cursus</i>)*
	* Dentaire	
	* Masso-kinésithérapie	Pour les étudiants en médecine uniquement : aide au stage dans les structures du département (PMI, MDPH, Pôles autonomie et Santé au Travail)
	* Orthophonie	<i>*Aides soumises à conditions et susceptibles d'être bonifiées par les intercommunalités et/ou les communes</i>
	* Orthoptie	
	* Sage-femme	
Aide à la formation	Infirmiers Diplômés d'Etat Libéraux (IDEL)	Aides à la formation en télémédecine ou Infirmier en Pratiques Avancées (IPA)
Aide à l'investissement immobilier - voire - aide à l'acquisition de matériel (dentistes)	Collectivités locales	Aide maximum de 50 000 € en complément des aides de l'ARS et de la Région (jusqu'à 60% du montant HT des travaux) pour les Maisons et les Centres de Santé
	Professionnels de santé ou association de professionnels de santé	Aide forfaitaire de 10 000 € pour un projet d'investissement portant sur un cabinet médical pluriprofessionnel

Depuis le lancement du Plan Santé :

24 demandes d'aides financières accompagnées à ce jour

dont

16 demandes d'aides aux études

6 demandes d'aides aux études

2 demandes d'aides à l'investissement matériel



Pour un total de plus de 100 000 €





Un séjour immersif pour les professionnels de santé

Avant de franchir le pas et de venir s'installer, le Conseil départemental propose aux professionnels de santé, de découvrir le territoire au cours d'un séjour immersif rythmé par :

- * des rencontres avec d'autres professionnels de santé déjà installés en Creuse (pour un éventuel remplacement ou une future collaboration),
- * la découverte des services et infrastructures indispensables à la vie quotidienne (logements, établissements scolaires, associations sportives et culturelles, possibilité d'emplois pour le/la conjoint(e),...)
- * des visites permettant de découvrir le territoire.

De quoi se faire une idée de « l'Esprit Creuse », avant de l'adopter !

Des rencontres sont également prévues avec l'ARS, la CPAM et, selon les spécialités des professionnels accueillis : l'Ordre des Médecins, l'Ordre des Infirmiers, la Fédération Nationale des Infirmiers Libéraux, l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, l'URPS Médecins Libéraux, l'URPS Orthoptistes, l'URPS Orthophonistes, le Conseil de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes...



Un volet dédié aux professionnels de santé sur le site internet esprit-creuse.fr

Présentant :

- * Le Plan Santé "Dites... 23 !"
- * La Box Santé (séjours immersifs)
- * Des offres d'emploi, de reprise d'activités ou de stages
- * Une cartographie des professionnels et des établissements de santé du territoire





Un site internet dédié : <http://www.theplacetoubib.fr/>



UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION
portée conjointement par la
Mutualité Française Limousine
et le **Conseil départemental**
pour attirer des **médecins**
généralistes en Creuse

Encarts publicitaires dans la presse spécialisée

- * Le Quotidien du Médecin (médecins France entière, toutes spécialités)
- * Le Généraliste (médecins généralistes France entière)
- * What's up Doc? (jeunes médecins France entière, toutes spécialités)
- * Revue de l'ISNI (internes France entière)

Mailing postal

Envoi d'un courrier de la Présidente du Département aux médecins généralistes exerçant dans 37 départements métropolitains (France entière hors départements limitrophes et départements « en tension ») leur proposant d'adopter « L'ESPRIT CREUSE ».



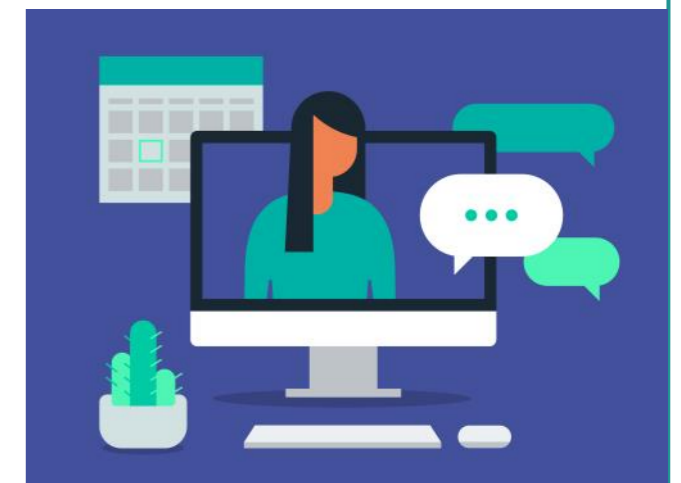
LE QUOTIDIEN DU MÉDECIN.fr

E-mailing aux abonnés du Quotidien du Médecin

Envoi d'un e-mail signé de la Présidente du département aux médecins généralistes abonnés au Quotidien du Médecin et ayant accepté de recevoir des communications d'annonceurs (environ 20 000 personnes)

Webinaire

Organisation d'un webinaire avec Marine Lorphelin, ex-miss France, interne en médecine générale et chroniqueuse sur RTL, en présence d'élus du Département et des intercommunalités, de médecins creusois, de représentants de l'ARS, de la CPAM et de la Mutualité Française Limousine.



Un territoire qui connecte et reconnecte à ce qui compte vraiment !

Conseil départemental de la Creuse

Hôtel du Département

BP 250

23011 Guéret cedex

05 44 30 23 23 - www.creuse.fr

la CREUSE
le Département